

N° 93757-2022/1-ACTS/DAJI

Date du : 11 juillet 2022

Rapport de présentation

OBJET : Désignation des personnes qualifiées au sein du comité de sélection et de suivi « collège nouvelle génération ».

PJ : un projet d'arrêté ;

Réf. : délibération n° 4-2022/APS du 17 février 2022 instituant un plan « collège nouvelle génération ».

Par mail en date du 7 juillet 2022, la direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud (DERES) propose de désigner pour le **comité de sélection et de suivi « collège nouvelle génération »**, Monsieur Luc LAUNAY et Madame Laurence GOMES, personnels du vice-rectorat, en qualité de personnes qualifiées, conformément à l'article 8 de la délibération du 17 février 2022 sus-référencée.

Il est donc proposé de désigner ces personnes en suivant les propositions de la DERES.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.